

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DECEMBRE 2015**

Présents : Claude CHOVIN, Philippe HOURDOU, Alain BONNARDEL, Cécile MALLET, Hugues MOTTET, Régis PRADON, Danielle GOUDARD, Françoise SANTUCCI, Véronique SAUZET, Zoulikha ZARROUG, Daniel CHOVIN, Gaël GRANDOUILLER.

Excusés : Antoine DEMEUSY (pouvoir à Gaël GRANDOUILLER), Isabelle ROUX (pouvoir à Zoulikha ZARROUG), Laurence LINQUETTE-SCHOEPFER

Secrétaire de Séance : Régis PRADON

Le compte-rendu du conseil municipal du 23 novembre est approuvé.

2015-12-01. Objet : Approbation du rapport d'activité de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) 2015

Monsieur le Maire précise que le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être soumis à l'approbation de chaque conseil municipal des communes membres. Ce rapport fixe l'évaluation des charges nettes transférées au 1^{er} janvier 2015. Pour la commune un montant de 978€ est retenu sur la compétence transférée des eaux pluviales, ce montant sera déduit sur l'attribution de compensation de 2015. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce rapport, et plus précisément sur le montant global des transferts des communes qui figure dans ce rapport. Le conseil municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes au titre des charges transférées au 1^{er} janvier 2015.

Adopté à l'unanimité

2015-12-02. Objet : Désignation de deux agents recenseurs pour le recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2016

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du recensement de la population qui se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016. Pour ce faire, il convient de recruter deux agents recenseurs ; Madame PRADON Michelle et Madame VALENTIN Brigitte sont volontaires pour effectuer la collecte du recensement en tant qu'agents recenseurs. Un arrêté sera pris afin de les désigner.

Adopté à l'unanimité

2015-12-03. Objet : Approbation du projet du Syndicat d'Energies de la Drôme pour le raccordement électrique du collectif extérieur du lotissement « Les Allées Vertes »

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification

Raccordement Collectif Extérieur pour alimenter les habitations du lotissement « Les Allées Vertes » situé au sud du village à la demande de la société DAT.

Dépenses prévisionnelle H.T. 13 207.69 €

Dont frais de gestion : 628.94€

Plan de financement prévisionnel :

Financement mobilisé par le SDED 5.283.08€

Participation communale 7 924.61€

Le conseil municipal approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF et son financement détaillé ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

Vente de l'école des Filles : la signature du compromis de vente est prévue le mardi 22 décembre 2015.

Modes de règlement des activités périscolaires : il est prévu d'afficher la délibération du 23 novembre 2015 sur le panneau d'affichage de l'école, concernant les modes de règlement des activités périscolaires.

Il est également précisé que certains parents souhaitent recevoir les factures de ces activités périscolaires par voie électronique. Le conseil municipal est tout à fait favorable à ce mode de transmission qui sera étudié dès janvier 2016.

Séance levée à 20h15

Secrétaire de séance :

Régis PRADON



Le Maire :

Claude CHOVIN

